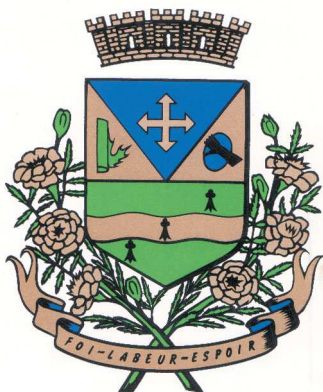


**MUNICIPALITÉ DE**



**SAINT-DONAT**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

## **AVIS PUBLIC**

### **Aux personnes intéressées par le projet de règlement 309 modifiant le règlement de zonage de la municipalité**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 2 mars 2009, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 309 modifiant le règlement de zonage numéro 204 ».
- Le but du présent règlement est d'autoriser comme forme architecturale, en plus de la maison mobile, la résidence unifamiliale ou saisonnière aux dimensions standard prévues au règlement de zonage dans les zones 1005 et 1108, en plus de préciser la réglementation sur l'affichage et d'ajuster les marges de recul à respecter en fonction des zones indiquées.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 avril 2009 à 20h, la salle l'Oasis, 103, rue Desgagnés à Saint-Donat. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 194, avenue Mont-Comi, à Saint-Donat, aux heures normales d'ouverture.
- Ces projets de règlements contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- La zone 1005 est située au sud de l'avenue du Mont-Comi et correspond à la parcelle de terre en culture à l'arrière des terrains des rues Desgagnés et Ross. La zone 1108 correspond aux terrains situés de part et d'autre de la rue Sainfoin dans le secteur du Mont-Comi. Le plan de zonage peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

*Gil Bérubé*

---

Gil Bérubé  
Directeur général